



CARFAC

CANADIAN ARTISTS' REPRESENTATION
LE FRONT DES ARTISTES CANADIENS

Prix Tony Urquhart de défense des droits des artistes

CARFAC (Le Front des artistes canadiens / Canadian Artists' Representation) vise à rendre hommage à un artiste professionnel de la Colombie-Britannique ayant fait une contribution importante en tant que défenseur de la communauté canadienne des arts visuels. Que cette contribution soit d'envergure nationale ou régionale, nous nous réjouissons d'offrir à un défenseur local des arts une reconnaissance à l'échelle nationale pour son travail.

Le Prix national de défense et de promotion des droits en arts visuels de CARFAC a été présenté pour la première fois en 2008, à l'occasion du 40^e anniversaire de notre organisme. Il a été décerné à Kim Ondaatje et Tony Urquhart en reconnaissance de leur travail à titre de cofondateurs de CARFAC. Au moyen de ce prix, nous rendons hommage à d'autres réalisations d'artistes visant à améliorer leurs conditions de travail. Nous avons le plaisir d'annoncer qu'en 2019, le prix sera rebaptisé Prix Tony Urquhart de défense des droits des artistes. Nous saluons le rôle que Tony a continuellement joué au cours des 50 dernières années pour faire de CARFAC ce qu'il est aujourd'hui, et son engagement continu envers la défense des arts. Ce changement de nom honore la durée de son engagement envers CARFAC, alors à mesure que notre mandat grandit et évolue.

Cette année, le Prix Tony Urquhart de défense des droits des artistes sera présenté lors de notre rassemblement national à Vancouver, le 28 septembre. La personne lauréate recevra une œuvre d'art artisanale réalisée par un-e artiste de la Colombie-Britannique.

ADMISSIBILITÉ

Tous les artistes en arts visuels professionnels qui sont résidents permanents du Canada et qui vivent en Colombie-Britannique sont admissibles,* et tout membre du public peut proposer la candidature d'un artiste pour le prix.

Les artistes en arts visuels professionnels, selon la définition adoptée par L'Association internationale des Arts Plastiques (AIAP-IAA) et également par CARFAC, doivent répondre à **au moins** un des critères suivants :

L'artiste professionnel est une personne qui :

- gagne sa vie en faisant de l'art ;
- possède un diplôme dans un domaine considéré comme relevant du domaine des beaux-arts ;
- enseigne l'art dans une école d'art ou d'art appliqué ;
- voit ses œuvres fréquemment ou régulièrement vues par le public ou exposées ;
- est reconnu comme artiste par consensus d'opinion parmi les artistes professionnels.

** Les membres actuels du conseil d'administration national et le personnel de CARFAC ne sont pas admissibles à une nomination.*

JURY

Le Conseil d'administration national de CARFAC choisira trois personnes de diverses régions du Canada pour participer au Comité des prix.

NOMINATIONS

N'importe qui peut proposer la candidature d'un-e ou de plusieurs artistes en arts visuels pour ce prix en remplissant le formulaire de mise en candidature et en le faisant parvenir à : zandi@carfac.ca

Veillez inscrire « Nominations pour le prix Tony Urquhart » en objet. Toutes les mises en candidature demeurent confidentielles.

Toute candidature doit comprendre :

- une lettre d'appui d'une page ;
- un CV ou une notice biographique à jour de l'artiste ;
- un formulaire de mise en candidature dûment rempli et appuyé par au moins deux personnes.

La date butoir de réception de mises en nomination est le 16 août 2019.

Pour en savoir davantage sur ce prix ou pour proposer une candidature :

Comité des prix de CARFAC National
Courriel : zandi@carfac.ca

Mise en candidature pour le Prix Tony Urquhart de défense des droits des artistes

Veillez lire les directives avant de remplir ce formulaire.

Veillez écrire lisiblement en lettres moulées ou dactylographier les renseignements suivants au sujet de l'artiste dont vous proposez la candidature. Vous devez vous assurer que toutes les sections de ce formulaire sont remplies, faute de quoi nous ne pourrions pas prendre en considération votre candidat.

Je propose la candidature de l'artiste suivant-e pour le Prix Tony Urquhart de défense des droits des artistes (anciennement prix CARFAC National de défense des droits des artistes) :

Artiste

Adresse

Ville / Code postal

Téléphone / Courriel

Site Web

Proposeur 1

Proposeur 2

- J'ai obtenu l'autorisation préalable de l'artiste (des artistes) concernant la présente proposition de mise en nomination.

Les renseignements contenus dans ce document de mise en nomination demeureront confidentiels.

Vous trouverez ci-joint les pièces suivantes appuyant ma proposition :

- une lettre de une page décrivant ce qui a motivé la proposition de nomination ;
 le CV ou la biographie à jour de l'artiste (des artistes).